

Mardi 1er septembre 2020 www.ville-de-chimay.be // aude.dardenne@ville-de-chimay.be

Le port du masque est obligatoire depuis le samedi 1er août, tous les jours de la semaine, pour l'accès et la circulation de tous les usagers et usagères âgés de plus de 12 ans, sur l'ensemble de la Grand Place et du centre historique, en raison de leur caractère touristique (entrées rue Rogier, Rue Saint Nicolas, Rue Basse Ville, rue Pont du Welz) et sur les Ormeaux.

Luttons ensemble Continuons à appliquer les gestes barrières au quotidien.

Agence Locale pour l'Emploi

Au seuil de la rentrée scolaire, l'agence locale pour l'emploi vous rappelle qu'elle constitue une réserve de surveillant(e)s du temps de midi, du matin et/ou du soir pour les écoles de l'entité. Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec l'ALE au 060/41 11 92 ou 0474/13 60 80 ou par email à alechimay@gmail.com.
Le Président, Thierry CORBIAUX

La marche nordique, l'essayer c'est l'adopter !

- Séance découverte le dimanche 13 septembre 2020
- RDV à Virelles (plaine face à l'Aquascope) à 9h45
- Moniteurs agréés par la Ligue Francophone Belge de Marche Nordique
- Les bâtons sont prêtés
- Participation 5 €



Préinscription obligatoire : G. Monin
060/51 18 49

D. Van Lerberghe 0479/881 441
denis.vanlerberghe@skynet.be

En collaboration avec Viroinval Nordic Walking

Attention, le stationnement dans le centre de Chimay va être sujet à sanction.
Pour rappel, les zones concernées par la zone bleue sont : Place du Chapitre, Grand Place, Grand Rue, rue du Pont du Welz, rue d'Austravant, rue Saint Nicolas.

Le stationnement y est gratuit mais le disque est obligatoire.

La durée maximale de stationnement est de 1h30 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.
Merci d'y être très attentifs

Le marché hebdomadaire du vendredi se déroule sur le plateau de la gare



L'Echevine de l'Information, J. VAN TONGELEN // Le Bourgmestre, D. DANVOYE

